

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
13 février 2023

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 26 juin 2023*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 13 février 2023 à 14h30 en salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M. ROBLEDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Magali	Présente
ALLAIN Philippe	Excusé, donne procuration à Philippe SIMONEAU
AUBOURG Sébastien	Présent, jusqu'à 16h40
BARICHARD Vincent	Présent
BEHUET Corentin	Présent
BLANCHARD Philippe	Présent
BRÉARD Dimitri	Présent, jusqu'à 17h00
CAMUS Sandra	Présente, jusqu'à 16h20
CHEN Jaspe	Présente, jusqu'à 17h05
CHUREAU Véronique	Excusée
CLERE Nicolas	Présent
CONTE Sabrina	Présente jusqu'à 15h00, puis suppléé par Arthur KOBIELA jusqu'à 16h50
DAUCÉ Bruno	Excusé
DELALEU Frédéric	Absent
DENÉCHÈRE Yves	Présent, arrivé à 15h00
DUPARC Caroline	Excusée
EL BICHR Meryem	Excusée
JUSSIEN Christelle	Présente
LAGARCE Frédéric	Absent
LANDÈS Claudine	Excusé, donne procuration à Sébastien AUBOURG
LE NAN Frédérique	Excusé, donne procuration à Nicolas CLERE
LIBOUBAN Hélène	Excusé, donne procuration à Laure PERCHEPIED
LONG Martine	Excusée
MALLEGOL Patricia	Présente
MANN Etienne	Excusé
MARCHAIS Véronique	Présente
MATHIEU Elisabeth	Excusée, donne procuration à Yves DENECHERE
MOJTAHID Meryem	Présente
MOREL-BROCHET Annabelle	Excusée
PERCHEPIED Laure	Présente
POINT Laetitia	Absente
ROUSSEAU Audrey	Excusée, donne procuration à Sandra CAMUS
ROY Pierre-Marie	Excusé
VAUDEL Gwenaëlle	Présente
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente

Membres à titre consultatif présents :

Emmanuelle GESLIN, représentant le Directeur de l'UFR des Sciences

Personnes invitées par le Président :

Alexa ROUEZ, Directrice générale-adjointe

Bénédicte GIRAULT, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle

Ordre du jour :

Table des matières

1. Informations générales	1
1.1 COFUND	1
1.2 Lancement EU-GREEN	2
1.3 APP Ex MOENIA	3
1.4 Musée des Féminismes	6
1.5 PUI PREDICT	7
2. Procès-verbaux	7
2.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 20 juin 2022	7
2.2 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 19 septembre 2022	7
3. Prospectives et moyens	7
3.1 Décision modificative sur les prélèvements contrats	7
3.2 Convention de site UA / CNRS	10
3.3 Bilan d'activité du Pôle Partenariat	10
4. Vie des laboratoires	11
4.1 AAP interne 2020 - Présentation du projet AMAZ	11
4. ANNEXE : diaporama de la séance du 13 février 2023	14

M. ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h30. A l'ouverture de la séance du 13 février 2023, 23 membres sont présents ou représentés (37 membres en exercice, 18 membres présents et 5 membres représentés). Il fait état des présents et des excusés.

1. Informations générales

1.1 COFUND

M. SIMONEAU rappelle que les projets COFUND sont financés par la Commission européenne et ont pour objectif de créer des réseaux de doctorants et de postdoctorants entre les partenaires qui amènent le complément de financement. Il informe qu'un projet COFUND coordonné par l'Université d'Angers et deux projets avec l'Université d'Angers comme partenaire ont été déposés la semaine dernière.

Le projet coordonné par l'Université d'Angers a comme acronyme BREATH pour BRinging hEALTH and Social Sciences to a new level through interdisciplinary doctoral program. Ce projet est monté en partenariat avec les deux autres universités régionales, l'Université de Nantes et Le Mans Université, ainsi que 28 partenaires associés (académiques et non-académiques dont des internationaux – dont 3 d'EU GREEN).

L'Université d'Angers avait été fortement sollicitée il y a quelques mois par la Région Pays de la Loire en vue de montage de projets COFUND, et en particulier un programme auquel participent les trois universités régionales. Le choix a été fait d'aller vers un programme doctoral avec une thématique assez large. De nombreuses discussions ont eu lieu pour trouver une thématique qui convenait aux objectifs et à la politique de chacun des trois établissements, et le consensus s'est fait autour d'une thématique d'interface santé et sciences humaines et sociales.

Ce projet, d'une durée de 5 ans, prévoit l'accueil de 20 doctorants en 2 cohortes. Les unités de l'Université d'Angers concernées sont les laboratoires de SHS et de santé travaillant en interdisciplinarité. Le budget total est de 6 M€ dont 2 M€ de participation européenne.

Au-delà de ce projet, l'Université d'Angers est partenaire de deux autres projets COFUND ciblés sur le doctorat. Il s'agit du projet InsTEAD-Doc-Hub pour INtegrative biology horTiculture, sEed, and lAnDscape-Doctoral Hub, dont le porteur est l'INRAE et les partenaires sont l'Institut d'Agronomie, l'ESA et l'ANSES. Les unités de l'Université d'Angers concernées sont IRHS, SONAS et SIFCIR. Le budget total est de 3,7 M€ pour 18 allocations doctorales. Le second projet est MathPhDInFrance pour International Doctoral Training in Mathematical Sciences in France, avec comme porteur la Fondation Sciences Mathématiques de Paris. L'unité concernée est le LAREMA, avec 48 allocations doctorales sur toute la France.

M. SIMONEAU rappelle que cet appel à projet est très sélectif et la probabilité que les trois projets soient lauréats dès cette année est relativement faible.

1.2 Lancement EU-GREEN

M. SIMONEAU informe qu'un Kick-off Meeting a été organisé fin janvier à Cacères en Espagne avec la participation de l'ensemble des universités partenaires représentées par leurs présidents et leurs directions internationales, auxquelles se sont rajoutés des collègues d'universités ukrainiennes. M. SIMONEAU rappelle que l'Université d'Angers est coordinateur du work package recherche et une première réunion des 9 VP recherche des universités d'EU GREEN aura lieu le 16 février 2023, avec l'objectif de rédiger le document de stratégie conjointe recherche pour les 9 établissements qui doit être déposé le 31 mars 2023. Il annonce par ailleurs que les 6 clusters recherche ont commencé à collaborer activement. Il est notamment question d'identifier les forces recherche de chaque université dans la thématique du cluster et de cartographier les infrastructures recherche (équipements, plateformes). Des outils collaboratifs sont aussi en cours de développement pour lancer les activités de recherche au sein des clusters et soutenir la mobilité. Enfin, l'Université d'Angers a obtenu un financement supplémentaire de l'ANR, avec 6 1/2 thèses qui devront être réalisées en co-supervision avec un partenaire.

M. ROBLÉDO pense que ce projet est une formidable opportunité pour lancer toute une série d'activités, notamment en matière de recherche avec un certain nombre de moyens associés. L'Alliance européenne ne porte pas que sur la dimension recherche et il y a bien d'autres dimensions qui embarquent 8 autres partenaires, avec un horizon extrêmement riche. La première étape consiste à être en mesure de porter des projets collaboratifs, souvent interdisciplinaires, qui vont reposer sur un certain nombre de mobilités. L'Alliance sera ce que les différents partenaires seront capables d'en faire collectivement. Il n'y a pas d'injonction mais une incitation assez forte à porter des projets. L'ambition est d'aller vers un écosystème qui peut aller jusqu'à des formations communes, des projets qui se déclinent de façon homogène sur les territoires concernés, etc. Le déploiement de campus durables sera lancé très prochainement, tout d'abord sur le campus de Belle-Beille en lien avec l'INRAE et l'Institut d'Agronomie. Les gouvernances de chaque université sont extrêmement impliquées dans le projet et M. ROBLÉDO invite les membres de la CR à se faire le relais de ces possibilités extrêmement larges.

Mme MOJTAHID aimerait savoir comment faire pour relayer cette information.

M. SIMONEAU suggère déjà d'en parler au sein des communautés. Un site web et un document synthétise le projet dans sa globalité. Il rappelle aussi que le projet COFUND dont l'Université d'Angers est porteur embarque trois universités membres de l'Alliance. L'idée n'est pas simplement de compter sur les financements octroyés pour construire l'Alliance mais d'avoir aussi un effet de levier pour déposer des projets internationaux avec des partenaires de l'Alliance. Un appel à projet recherche sera prochainement lancé pour déposer des projets d'amorçage. M. SIMONEAU n'a pas encore de vision claire sur les modalités qui seront mises en œuvre pour les financements de thèse mais il imagine qu'il y aura des appels à projet spécifiques pour le financement de ces thèses. Le démarrage effectif de cette Alliance a eu lieu en janvier et il faut un peu de temps pour que la machine se mette en route et de façon coordonnée pour tous les partenaires.

M. ROBLÉDO confirme que des appels à projet seront lancés en fonction des work packages. La démarche est particulière puisque les établissements membres de l'Alliance ne sont pas forcément des universités avec lesquelles l'Université d'Angers pouvait travailler par l'intermédiaire de ses UFR et de ses laboratoires. Il peut être intéressant pour les unités de recherche d'aller voir chez les partenaires les thématiques qui pourront intéresser les collègues et sur lesquelles il serait possible de travailler. Il ne faut pas hésiter à proposer un projet et ne pas forcément attendre que l'appel à projet sorte. M. ROBLÉDO invite donc les collègues à être proactifs sur un certain nombre de choses.

M. SIMONEAU rappelle qu'il s'agit aussi de dresser un inventaire aussi large que possible de la structuration recherche dans chacun des établissements.

1.3 APP Ex MOENIA

M. ROBLÉDO effectue une présentation du projet EX-MOENIA qui a été déposé lors de la troisième vague du PIA4 "ExcellencES". Les critiques effectuées sur les deux premiers projets avaient trait à un spectre de sujets qui semblaient trop larges et une maturité trop faible de la structure portant le projet. Après réflexion, un focus a été fait sur les coopérations qui font sens avec Le Mans Université dans le cadre de la ComUE puisque les projets ne pouvaient être remontés que dans ce cadre. Il s'agissait de s'appuyer sur les formations en santé avec une ambition de réfléchir à un système de formations sur les professions de santé qui permettent de lutter contre les déserts médicaux. La structure de formations remettra quelque peu en cause le décret de 1958 qui institue la relation forte entre une université et un centre hospitalier par l'intermédiaire d'un centre hospitalier universitaire. Ce dispositif atteint en effet ses limites et conduit finalement à organiser les formations en santé en silo et uniquement dans le cadre de lieux de formations dans le périmètre du CHU d'une ville universitaire. Il s'agit d'avoir un lien fort avec le CH du Mans, le CH de Laval et le CH de Cholet, à travers la signature de conventions, mais aussi avec les partenaires des collectivités locales qui cofinancent des postes de chefs de clinique associés. Les métiers liés à la santé reposent beaucoup sur une nécessaire interprofessionnalité. Or, la formation, telle qu'elle est actuellement proposée, conduit à une certaine embolie de secteurs de santé, avec des territoires entiers qui se retrouvent totalement démunis.

Ce projet est donc monté en partenariat entre l'Université d'Angers, Le Mans Université, le CHU d'Angers et le CH du Mans. Les porteurs du projet sont M. LEROLLE, Doyen de la faculté de santé à l'Université d'Angers, et M. DURAND, professeur de physiologie à Le Mans Université. Il s'agit aussi de développer un nouvel axe de recherche en santé sur l'Université d'Angers et le territoire qui concerne la recherche en soins primaires. Cet axe de recherche est très peu développé en France alors qu'il est assez traditionnel à l'échelle internationale. Le projet comprend quatre axes :

- Axe 1 : Répondre aux enjeux territoriaux de l'attractivité et de l'orientation des jeunes dans les filières de santé
- Axe 2 : Former les futurs professionnels de santé à l'exercice sur le territoire
- Axe 3 : Capitaliser sur les forces du territoire, sources d'excellence pour la recherche et l'innovation en santé, prévention et bien-être
- Axe 4 : Transformer l'offre de santé par la formation massive par l'innovation pour les nouveaux métiers de la santé

Deux expérimentations ont fait la preuve du concept. Il s'agit notamment de Territoires Universitaires de Santé (TUS) où les acteurs locaux ont favorisé l'installation de jeunes médecins sortant de la Faculté de santé de l'Université d'Angers dans les zones géographiques en tension. Par ailleurs, le Réseau SAM consiste à faire travailler des professionnels, des enseignants-chercheurs et des étudiants issus de diverses disciplines de la santé, de l'activité physique, des métiers de l'ingénieur et des sciences humaines avec le monde de l'industrie.

L'effet n'est pas forcément transformant pour les universités qui portent le projet mais en termes d'impact qu'il peut avoir pour l'écosystème et l'environnement sociétal. Si ce projet était retenu, il apporterait une réponse assez concrète à une situation problématique en France. Des maisons de santé sont certes construites mais on peine à les remplir de praticiens.

M. ROBLÉDO présente ensuite rapidement les initiatives originales d'universitarisation du territoire pour la formation médicale et la recherche en santé interprofessionnelles :

- 2015 : Lancement de PluriPASS à l'Université d'Angers et Le Mans Université suite à la réforme des études de santé
- 2017 : Déploiement du service sanitaire et des stages de prévention pour les formations des professionnels de santé
- 2019 : Dynamique d'extension territoriale de la formation avec l'ouverture de la première année d'accès aux études de santé PluriPASS à Laval
-

En termes de structuration et de gouvernance, la ComUE a pour ambition de créer un pôle de coordination de santé, un comité de suivi et de conseil territorial et une structure experte d'analyse, d'anticipation des besoins et des opportunités. Le projet n'a de sens que si on change de perspective sur ce que peut être la composante santé dans le cadre d'une santé vue à l'échelle du territoire.

La faculté de santé de l'Université d'Angers est actuellement présentée comme une faculté pour le territoire dans le cadre de TUS, et il s'agit de contribuer à la création d'une Faculté Territoriale de Santé portée par un seul établissement public expérimental (EPE) d'enseignement supérieur. Dans ce cadre, la ComUE disparaîtrait et un nouvel établissement serait créé. M. ROBLÉDO reconnaît que l'EPE est un autre nom qui cache celui de fusion. Pour autant, il faut bien avoir à l'esprit que les établissements qui composent cet EPE conservent, dans un premier temps, leur personnalité juridique. Un certain nombre de partenaires soutiennent le projet dont l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire, Atlanpole biothérapies, l'Entreprise Haptique et Réalité Virtuelle SA, le Groupe Relyens, le Groupement de coopération sanitaire HUGO, le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers, le Centre Hospitalier du Mans et le Centre Hospitalier de Laval. M. ROBLÉDO annonce, pour conclure, que le projet a été déposé le 12 janvier 2023.

Mme CAMUS souhaite revenir sur la question des déserts médicaux et aimerait savoir si ce projet se focalise sur les territoires dans lesquels il y a des difficultés de cet ordre, ou s'il s'agit d'un projet plus englobant qui concerne aussi les territoires dans lesquels les besoins seraient suffisants mais où il y aurait des bouleversements dans la manière de pratiquer, avec la mise en place de la télémédecine par exemple.

M. ROBLÉDO explique que les choses se passent plutôt bien sur le territoire du Maine-et-Loire à ce sujet. En revanche, la Sarthe et la Mayenne peuvent être considérées comme des déserts médicaux. Le projet vise d'abord à avoir des lieux de formations, dont des spécialités, qui soient en dehors du CHU d'Angers voire du CH du Mans, au sein des CH de Laval et de Cholet par exemple. Cette ambition est très forte puisqu'il s'agit d'hôpitaux de proximité. Le fait de développer des lieux de formation sur ces territoires devrait faciliter les installations de praticiens. Un deuxième aspect dans le projet consiste à repenser l'organisation des soins dans tous les territoires, y compris dans les endroits où l'offre médicale est a priori satisfaisante. Il existe par exemple des formations d'infirmiers en pratique avancée qui peuvent libérer du temps de médecin généraliste en prenant en main un certain nombre d'actes.

M. DENÉCHÈRE note que le président a aussi évoqué l'avenir de la ComUE dans sa présentation. Il aimerait savoir, en quelques phrases et quelques dates, à quoi doivent s'attendre les collègues à ce sujet dans les années qui viennent.

M. ROBLÉDO explique que l'expérimentation dans laquelle se situe la ComUE s'étale de 2018 à 2028. Il faudra savoir ce qui est envisagé concernant le système de coordination territoriale imaginé, au maximum en 2028. Trois dispositifs sont possibles : établissement unique (fusion), convention de coordination sans structure juridique particulière, ComUE de type UBL. La ComUE expérimentale n'était, pour lui, qu'un point d'étape qui consistait à démontrer qu'il y avait matière pour monter énormément de projets communs avec une plus-value pour le territoire et les deux établissements. Il s'agissait en effet d'aller vers un établissement unique. Toutefois, si les établissements voient qu'ils n'arrivent pas à travailler ensemble, l'idée serait plutôt de s'orienter vers une convention de coordination territoriale.

M. ROBLÉDO annonce qu'il n'engagera pas l'Université d'Angers sur une structure ComUE. Il est en effet inutile d'avoir trois établissements différents sur le territoire. Il ne faut pas s'empêcher de réfléchir à une évolution vers quelque chose de plus intégré si les projets en commun sont en nombre croissant, même s'il ne s'agit pas de la finalité ultime. Il avoue aussi que la nouvelle équipe de gouvernance de Le Mans Université n'était pas dans cette dynamique lorsqu'elle a été élue. Or, lors de la préparation du projet EX-MOENIA, l'équipe de gouvernance de Le Mans Université a fait évoluer sa position et souhaite dorénavant réfléchir à la mise en place d'un tel dispositif à l'échelle du territoire. M. ROBLÉDO ajoute que ce projet doit aussi apporter un volume financier qui permet de changer d'échelle. La question de créer un EPE sans un apport financier supplémentaire n'entraîne pas, dans son esprit, une réponse immédiatement positive. En tout état de cause, si les projets en commun n'avancent pas, les établissements s'orienteront vraisemblablement vers une convention de coordination territoriale qui ne les stoppera pas pour autant.

Mme CAMUS aimerait savoir ce que l'EPE engendrera comme conséquences du point de vue du personnel et sur les aspects opérationnels et techniques.

M. ROBLÉDO indique que les changements ne seront pas nombreux. Il prend l'exemple des deux IUT de Le Mans Université qui sont totalement indépendants l'un de l'autre mais qui sont tout de même sous l'égide d'un même établissement. À court terme, la création d'un EPE ne changerait rien à l'organisation de base des deux universités.

En revanche, il y aurait forcément des évolutions sur l'organisation des services centraux, tout du moins en termes de périmètre. Si les deux établissements devaient aller vers cette évolution, ils demanderaient à être accompagnés par la tutelle. Les universités ont maintenant la chance d'avoir un certain recul sur les processus de cette nature qui ont été menés ailleurs en France. Les difficultés et les réticences ont bien été identifiées, et un accompagnement est donc nécessaire dans cette dynamique. M. ROBLÉDO rappelle qu'il est viscéralement attaché à l'Université d'Angers mais il faut aussi apporter une réponse à des attentes que ne peuvent pas être balayées d'un revers de main. Les universités ne sont pas des entreprises privées qui peuvent faire ce qu'elles veulent. Elles doivent répondre à des attentes du public, dont les étudiants qui sont formés, mais aussi à des attentes sociétales. En tout état de cause, si l'Université d'Angers ne se dirige pas vers une forme un peu plus intégrée de coopération avec Le Mans Université, le projet EX-MOENIA ne sera pas viable, et la structure intégrée ne sera pas mise en place que pour ce projet.

M. SIMONEAU recense des exemples de réussite d'universités fusionnées. Il a notamment expertisé l'Université de Lorraine qui a fusionné les universités de Nancy et de Metz et 7-8 écoles d'ingénieur depuis une dizaine d'années, avant la mise en place du décret. L'organisation est certes complexe mais a démontré qu'elle fonctionnait.

1.4 Musée des Féminismes

M. ROBLÉDO informe que l'Université d'Angers avait prévu de lancer officiellement le musée des Féminismes le 8 mars 2023, lors de la Journée internationale des droits des femmes. Un appel aux dons a été lancé à Paris pour financer l'acquisition d'un tableau assez symbolique sur la question des luttes féministes et qui montre une des premières réunions de femmes dans un bar de Paris à la fin du XIXe siècle. Cette œuvre pourrait faire partie du futur musée des Féminismes qui devrait voir le jour aux alentours de 2027.

Il n'existe aucun musée en France consacré à l'histoire des combats des femmes. Par ailleurs, l'Université d'Angers, par l'intermédiaire de sa BU, détient le Centre des archives du féminisme et le thème de recherche du genre est particulièrement fécond à l'Université d'Angers (Master Études sur le genre, Mois du genre...). La BU de Belle-Beille étant en rénovation, un espace pourrait être réhabilité afin de faire un lien science-société, ce qui permettrait de présenter les recherches menées sur ce thème à l'Université d'Angers et d'avoir un lieu de médiation, de communication et d'exposition sur le féminisme en France.

Cette idée de création d'un musée n'est pas nouvelle, avec de premières réflexions sur le sujet au début des années 2000 pour une ouverture à Paris, ce qui a été refusé par la municipalité de l'époque. L'ouverture est prévue en 2027 mais des espaces d'exposition temporaire seront mis en place dans l'intervalle. L'Université d'Angers est aidée dans cette démarche par une association de préfiguration qui s'appelle AféMuse. Ce projet est extrêmement riche en termes de retombées et de potentialités selon M. ROBLÉDO. Le tableau dont l'Université d'Angers souhaite faire l'acquisition est d'une valeur de 20 000 € et plus de 16 500 € ont déjà été collectés.

1.5 PUI PREDICT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2. Procès-verbaux

2.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 20 juin 2022

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal de la commission recherche du 20 juin 2022.

Le procès-verbal de la commission recherche du 20 juin 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

2.2 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 19 septembre 2022

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal de la commission recherche du 19 septembre 2022.

Le procès-verbal de la commission recherche du 19 septembre 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3. Prospectives et moyens

3.1 Décision modificative sur les prélèvements contrats

M. SIMONEAU explique qu'il s'agit de faire évoluer les modalités de prélèvements en lien avec le contexte de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) qui prévoit une augmentation des financements de projets de recherche attribués par l'ANR et un meilleur taux des overheads (frais de gestion et préciput ANR actuel) qui doit doubler (avec une cible à 40 % à terme) pour renforcer le financement des établissements et des laboratoires. Par ailleurs, les conventions entre les établissements et les organismes nationaux de recherche se généralisent incluant des articles ciblés sur les prélèvements. Enfin, le contrat de site 2022-2027 insiste sur la nécessité qu'ont les établissements à travailler sur leurs modèles de ressources propres. Au niveau de l'Université d'Angers, aucune modification significative des règles de prélèvement sur contrats recherche n'est intervenue depuis environ 10 ans, et il est également à noter la suppression des frais de gestion sur les financements Région.

Un groupe de travail a été mis en place entre la DRIED et la Direction de l'International qui a abouti sur une note de proposition, avant transmission aux vice-présidents concernés (relations internationales, recherche, valorisation) pour validation. Elle a ensuite été présentée à l'ensemble de l'équipe de gouvernance en comité de direction pour avis, puis au bureau de la CR pour avis. Elle est aujourd'hui présentée en CR pour vote, et le sera lors du CA de mars 2023 pour validation.

Les principaux objectifs du groupe de travail étaient les suivants :

- Actualiser la politique de prélèvements sur contrats à l'Université d'Angers
- Harmoniser les modalités de prélèvements ONR/UA, voire universités ligériennes
- Mettre en œuvre les mesures de la LPR : part laboratoire, part hébergeur, part gestionnaire et part site
- Mieux accompagner et valoriser les structures de recherche lauréates d'appels à projet (notamment européens)
- Mieux prendre en compte les impacts de la gestion des contrats par les fonctions supports DAF-DRH, Dcom, DDN, DI...

Les orientations de la réflexion du groupe de travail sont de quatre ordres :

- Sanctuariser une part hébergeur en central pour couvrir le pourcentage de frais généraux / fonctions supports
- Mettre en place une part gestionnaire DI sur les projets Europe
- Déployer et généraliser une part labo à l'instar de l'ANR et du CNRS
- Sensibiliser (via intéressement) les labos sur la nécessité de prélèvements sur les contrats « autres »

Suite à ces orientations, les propositions sont les suivantes :

- ANR : création d'une part "site" de 2 %. Cette part pourrait être destinée à la création d'une enveloppe propice pour lancer des appels à projet communs au niveau de la ComUE. Elle pourrait aussi permettre de cofinancer les sujets de thèse en partenariat avec Le Mans Université. En tout état de cause, cette part doit servir la politique recherche du site.
- Europe Formation : création d'une part "direction de l'international", au minimum de 5 %, car elle est en première ligne pour la gestion de ce type de projet
- Europe Recherche : création d'une part "hébergeur " de 9 % et d'une part "laboratoire" de 4 %, 7% revenant à la Direction de l'International.
- Autres projets, selon l'autorisation du financeur : passage de 8 à 7 % minimum de la part "gestionnaire" et création d'une part "laboratoire" si le pourcentage autorisé par le financeur est supérieur à 7 %
- Prestations / Contrats de collaboration privés : création d'une part "Université d'Angers" de 5 %. La DRIED récupère une part de 11 % dont 5 % sont reversés à la SATT en cas de négociation du contrat par l'opérateur de valorisation, et le laboratoire récupère 4 %
- Contrats de collaboration public : passage de 8 à 7 % de la part "gestionnaire"

M. SIMONEAU espère, pour conclure, que la volumétrie de projets continuera d'augmenter dans les prochaines années afin de faire progresser les reversements.

Mme MOJTAHID a l'impression que les dotations ANR ont baissé pour chaque projet. Or, les frais de gestion augmentent dans le même temps, ce qui signifie que le porteur de projet pourrait être perdant.

Mme GIRAULT explique que les projets ANR sont montés avec 10,5 % de frais de gestion pour la DRIED et 2,5 % du laboratoire. Il y aura simplement des frais de gestion supplémentaires pour le "site" qui seront de 2 %.

M. ROBLÉDO précise que les frais de gestion viennent en supplément de l'enveloppe de financement du projet par l'ANR.

M. SIMONEAU signale que selon les projections de la LPR l'ANR va disposer sur les appels à projet génériques d'une augmentation significative des moyens. Rien ne change pour le porteur de projet, si ce n'est les 2 % reversés au site. Il faut que les collègues aient bien conscience qu'une partie de l'enveloppe des frais de gestion est réinjectée dans les projets déposés. C'est la philosophie du fonctionnement du soutien à la recherche à l'Université d'Angers.

Mme MOJTAHID aimerait savoir si ces pourcentages seront bien précisés dans chaque appel à projet, afin que les chercheurs les anticipent.

M. SIMONEAU rappelle que les chercheurs s'adressent, en principe, à la DRIED lors du montage d'un projet, ne serait-ce que pour la partie budgétaire. Il est en effet important que les chercheurs contactent rapidement la DRIED et les ingénieurs filières lors du montage d'un projet qui vont les aider à établir le budget.

M. ROBLÉDO pense qu'il faut aussi éviter que les unités de recherche multiplient les petits projets de recherche qui ne sont pas gérés par la DRIED car le soutien administratif n'est pas forcément assuré au sein de l'unité.

M. SIMONEAU indique que les laboratoires qui montent des projets européens ont aussi des reversements de frais de gestion qui leur permettent de financer des contractuels en termes de gestion de projet.

M. SIMONEAU soumet à l'avis de la Commission de la Recherche les propositions de prélèvements de frais de gestion sur les contrats recherche.

La commission de la Recherche émet un avis favorable aux propositions de prélèvements de frais de gestion sur les contrats recherche.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

3.2 Convention de site UA / CNRS

M. SIMONEAU rappelle que l'objectif de la convention de site entre l'Université d'Angers et le CNRS est de préciser les éléments de la politique scientifique partagée entre les deux établissements sur laquelle s'appuie leur partenariat et sa mise en œuvre. Elle est d'une durée de 5 ans, pour la période 2022-2027. La convention reprend les thématiques développées au sein des UMR CNRS, dans le domaine des sciences des matériaux (Moltech Anjou), des mathématiques (LAREMA), de la santé (MITOVASC, MINT, INCIT, CRCI²NA), des sciences humaines et sociales (TEMOS, ESO, MSH) et des sciences de la terre et de l'univers (LPG).

En termes de gouvernance, M. SIMONEAU mentionne la mise en place d'un COS qui se réunira au bout de trois ans. Il sera chargé du suivi de la convention et de ses évolutions en termes d'effectifs, d'accueils en délégation, de Contrat pour Recherches et Conversions Thématiques (CRCT), d'activité contractuelle... Il évoque aussi la tenue d'une réunion annuelle pour suivre l'activité contractuelle, l'évolution des ressources et des moyens, et actualiser les annexes. Enfin, un comité des contrats annuel sera mis en place pour suivre la mise en œuvre du mandat de gestion et faire un bilan annuel des contrats signés.

Des règles communes de fonctionnement ont été définies en matière d'accueil des doctorants, de publications et signatures, de politique de science ouverte, de politique en faveur de la parité et de l'égalité, de politique en matière de déontologie et intégrité scientifique, de politique en faveur du développement durable et de politique internationale (soutien aux IRL, IRP, IRN, Alliance Européenne). Il s'agit aussi de définir des règles de gestion de contrat en termes de prélèvement sur contrats (en fonction des typologies de contrat), de propriété intellectuelle (définition des règles de copropriété, prise en charge des frais et répartition des revenus) et de modalités de mise en place de mandats de gestion.

M. SIMONEAU consulte la Commission de la Recherche sur la convention de site UA / CNRS.

Consultée sur la convention de site UA / CNRS, la commission de la Recherche émet un avis favorable.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

3.3 Bilan d'activité du Pôle Partenariat

M. FAUCON présente le bilan d'activité du Pôle Partenariat et des différents contrats obtenus par les unités de recherche. Ce bilan s'appuie sur le système d'information OSCAR qui est développé depuis 2020 au sein de la DRIED et 2021 au sein des unités de recherche. On y trouve des contrats de subvention, des contrats de partenariat et des activités supports. Pour rappel, le financement global atteignait 8,1 M€ en 2020 et 11,9 M€ en 2021. M. FAUCON comptabilise 768 activités contractuelles, soit une hausse de 18 %, 285 contrats de subvention, soit une hausse de 9 % et 145 contrats de partenariat, soit une hausse de 20 %. Les recettes sont à hauteur de 16,6 M€, soit une hausse de 39 % par rapport à 2021.

Au niveau des contrats de subvention, la forte augmentation constatée repose sur les projets européens (+ 40 %) et les projets ANR (+ 90 %). Il signale à ce propos que l'ANR s'ouvre à d'autres financements pour le compte de l'État. Les financements qui proviennent de la Région sont en majorité à destination de thèses, de colloques et de chaires. L'Université d'Angers finance également des appels à projet internes pour 1,2 M€. Enfin, les partenaires socioéconomiques ont financé les activités de recherche pour 2 M€. Le montant moyen par contrat a tendance à rester stable, de l'ordre de 60 k€. Le pôle LL-SHS obtient la plus grosse part de contrats de subvention, avec 5,6 M€, en lien avec le projet européen VALESOR.

Au niveau des contrats de partenariat, M. FAUCON recense 102 contrats de prestation, 20 collaborations de recherche entre partenaires publics et 23 collaborations industrielles dont 9 nouvelles CIFRE. Le montant moyen par contrat est de 10 k€. Le pôle Santé obtient la plus grosse part de contrats de partenariat, avec 671 k€, en lien avec les collaborations avec des industriels.

En termes d'activités supports, M. FAUCON évoque 142 recrutements de CDD sur projet, 25 conventions d'accueil et séjours de recherche, 3 titres de propriété intellectuelle, 27 accords de consortium, 20 conventions cadre et 30 conventions de reversement.

En conclusion, M. FAUCON propose de retenir quelques points saillants :

- Une croissance globale sur les 3 catégories d'activités (environ 15 %)
- Un pic d'activité sur les contrats de subvention constaté, dû notamment aux financements ANR et Européens (+ 4,7 M€)
- Une croissance annuelle régulière de l'activité partenariale (+ 20 %), en partie liée au déploiement de la nouvelle tarification des prestations de service
- Un montant moyen par contrat qui reste stable mais dont la contractualisation se complexifie
- Une politique de gestionnaire unique pour les financeurs qui nécessite la mise en place de conventions de reversement (+ 20 %) pour les autres partenaires

M. SIMONEAU constate un doublement des recettes issues de ces contrats entre 2020 et 2022. La gouvernance estimait que le montant de 2021 correspondait à un pic. Or, l'augmentation semble se poursuivre, ce qu'il salue. M. SIMONEAU note aussi que la Région est devenue progressivement un financeur comme un autre, ce qui signifie que les laboratoires ont été chercher des ressources ailleurs.

M. ROBLÉDO reconnaît que le bilan est particulièrement encourageant et que l'évolution va plutôt dans le bon sens.

4. Vie des laboratoires

4.1 AAP interne 2020 - Présentation du projet AMAZ

M. GOUJON propose de présenter le projet AMAZ qui avait été lauréat de l'appel à projet interne en 2020. Il est enseignant-chercheur au laboratoire Moltech Anjou qui développe de l'électronique organique et travaille sur des molécules à base de carbone. Les chimistes du laboratoire synthétisent les molécules à base de carbone. Ces matériaux sont très peu

étudiés dans la littérature et les chercheurs y voyaient une opportunité pour étudier leurs propriétés en électronique. Un chemin alternatif a été découvert pour les fabriquer. Pour synthétiser ces matériaux, des conditions assez brutes sont nécessaires, avec l'utilisation de métaux toxiques, très chers, etc. L'intérêt de la méthode développée est que les chercheurs avaient simplement besoin d'exposer les molécules à la lumière visible du soleil, et le seul sous-produit de la réaction est de l'eau. Il a été démontré que ces matériaux transportaient efficacement les charges électriques en couches minces. Des cellules solaires organiques ont également été fabriquées.

En termes de bilan, les chercheurs ont développé une nouvelle méthode de synthèse assez propre par rapport à ce qui se fait dans la littérature. Les résultats ont été publiés dans plusieurs journaux, avec 5 publications reliées à ces travaux. 3 communications ont également été effectuées. M. GOUJON évoque aussi une activité de vulgarisation lors de la Nuit Européenne des Chercheurs 2022. 3 étudiants du master LUMOMAT ont participé aux travaux et les chercheurs ont acheté un photoréacteur qui a permis d'optimiser les expositions à la lumière.

Le développement des molécules et concepts du projet AMAZ a été le point de départ de l'émergence d'une nouvelle ligne de recherche concrétisée dans d'autres projets : développement de composés étendus aux propriétés exotiques ; synthèse de dérivés en hélices : optoélectronique chirale ; polymères semi-conducteurs préparés par chimie covalente dynamique « gelée » par la lumière ; dépôt d'un projet ERC 2023 PhotoFreeze ; candidature à l'HDR.

M. SIMONEAU remercie M. GOUJON pour sa présentation et le félicite pour ses travaux. Il est important de rentrer dans une dynamique de vulgarisation car tous les collègues ne sont pas forcément spécialistes de ces sujets. Il aimerait savoir si les chercheurs souhaitent poursuivre leurs travaux pour augmenter les rendements ou s'ils se dirigent vers d'autres types d'application.

M. GOUJON répond que ces travaux ont permis aux chercheurs de se rendre compte des limitations de ce motif. Les molécules ont été publiées dans les cellules solaires, et les matériaux deviennent aujourd'hui beaucoup plus prometteurs. Des versions polymériques de ces matériaux sont développées et il reste encore beaucoup de choses à faire. Les chercheurs souhaitent donc finir de creuser ce projet mais ont aussi envie d'aller plus loin.

M. SIMONEAU observe que l'originalité des travaux n'est pas tant ce type de matériaux mais plutôt la façon dont ils sont fabriqués.

M. GOUJON confirme que le point de départ du projet tient à la façon dont les matériaux sont fabriqués. Il est maintenant question de développer des structures différentes, ce qui est rendu possible grâce à la stratégie mise en place.

M. ROBLÉDO constate que le procédé de fabrication semble plus léger et moins toxique, et s'interroge sur la permanence dans le temps du matériau obtenu.

M. GOUJON répond que la brique de départ est connue pour être un des motifs les plus stables thermiquement, chimiquement, etc. La thermostabilité des composés est très haute.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h55.

Le Président
de l'Université d'Angers
Christian ROBLÉDO
Signé

4. ANNEXE : diaporama de la séance du 13 février 2023